RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

18/03/2025

N° E25000013 /83

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES PUBLIQUES

E- Décision de remplacement commissaire du 18/03/2025

Vu la lettre enregistrée le 06/02/2025, par laquelle le président de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de plan de mobilité de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'empêchement de Jean-François MALZARD pour raison de santé ;

DECIDE

ARTICLE 1 :La décision n° EP2500013/83 du 12/02/2025 par laquelle le Tribunal administratif de Toulon a nommé Monsieur Jean-François MALZARD est retirée.

ARTICLE 2 :Monsieur Christian CARMAGNOLLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de Monsieur Jean-François MALZARD.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, à Monsieur Jean-François MALZARD et à Monsieur Christian CARMAGNOLLE, commissaires enquêteurs.

La magistrate déléguée,

Hermine LE GARS